

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU CADASTRE MINIER

Arrêté N° ²⁰²⁶⁻⁰⁷¹ /MEMC/SG/DGCM portant
octroi d'une autorisation de recherche de gîtes de
substances de carrières n°4484 dénommée «
RAMONGO » à la société ELMAEL CARRIERES
SARL « IFU : 00289656X ».

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

- Vu la Constitution ; -
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ; -
- Vu la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ; -
- Vu le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ; -
- Vu le décret n°2026-0006/PF/PRIM du 12 janvier 2026 portant remaniement du Gouvernement ; -
- Vu le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ; -
- Vu le décret n°2024-1675/PRES/PM/MEMC du 31 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ; -
- Vu le décret n°2025-0255/PRES/PM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MICA/MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers ; -
- Vu le décret n°2025-0331/PRES/PM/MEMC/MEF du 25 mars 2025 portant fixation des taxes et redevances minières ; -
- Vu l'arrêté n°2025-425/MEMC/SG/DGCM du 11 novembre 2025 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier en abrégé « DGCM » ; -
- Vu l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ; -
- Vu l'arrêté n°2017-024/MMC/SG/DGCM du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ; -
- Vu la demande n°4484 de la société ELMAEL CARRIERES SARL enregistrée le 27 janvier 2026 ;



Vice C FN 71

du 18/02/2026

- Vu** la lettre n°026/0131/MEMC/SG/DGCM du 12 février 2026 portant invite à payer des droits d'octroi d'un montant de cinq cent mille (500 000) francs CFA ;
- Vu** la quittance n°2026-0001-0000001338 du 16 février 2026 de paiement effectif des droits d'octroi ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est octroyé à la société **ELMAEL CARRIERES SARL**, ayant son siège à Koudougou, Burkina Faso, BP NP, téléphone : +226 68 76 50 06 / 75 05 62 78, l'autorisation de recherche de gîtes de substances de carrières n°4484 dénommée « **RAMONGO** », située dans la commune de **Ramongo**, province du **Boulkiemdé**, région du **Nando** pour la recherche de gîtes de granite.

ARTICLE 2 : L'autorisation couvre une superficie de **57,03 ha**. Elle est définie par les sommets dont les coordonnées projetées (X, Y) en BFTM sont les suivantes :

Sommets	Coordonnées en BFTM (XY)	
	X	Y
1	524 900	1 350 900
2	524 900	1 351 500
3	525 400	1 351 500
4	525 400	1 351 600
5	525 900	1 351 600
6	525 900	1 351 100
7	525 500	1 351 100
8	525 500	1 350 900
Système de Référence ITRF 2008 /Projection BFTM		

ARTICLE 3 : L'autorisation est valable pour une durée d'un (01) an à compter de la date de signature du présent arrêté.

Elle peut être renouvelée une fois pour la même durée conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : La société **ELMAEL CARRIERES SARL** est tenue de communiquer à la Direction Générale des Carrières un rapport annuel des travaux de recherche contenant toutes les données et informations géologiques et minières.

ARTICLE 5 : Sur l'ensemble du périmètre de l'autorisation et durant toute sa période de validité, il est interdit à la société **ELMAEL CARRIERES SARL** de mener des activités d'exploitation.

ARTICLE 6 : Le non-respect de la législation minière en vigueur est passible des sanctions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en la matière.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le

27 FEV 2026

Yacouba Zabré GOUBA
Officier de l'Ordre de l'Étalon



Ampliations:

- 1- ITS
- 1- DGC
- 1- DGCM
- 1- DREMC / Nando
- 1- DDII
- 1- BUMIGEB
- 1- IDEM
- 1- DCMEF
- 1- SP/ITIE
- 1- DGD/MEF
- 1- DGI/MEF
- 3- ELMAEL CARRIERES SARL
- 1- Gouvernorat / Région du Nando
- 1- Haut-Commissariat / Province du Boulkiemdé
- 1- Mairie de la commune de Ramongo
- 1- J.O.
- 1- Classement

